

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 29 - Présents : 20 - Procurations : 6
Rappel des dates : Convocation : 21/06/2024 - Affichage : 21/06/2024

Le vingt-sept juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des fêtes de Soultré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie			X
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			X
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à TRIFAUT Antony - 27/06/24	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à PRÉ Michel - 25/06/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT MARS LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à CHRISTIANY Damien - 26/06/24	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES SAVIGNÉ-L-EVEQUE	FROGER Michel	X		
	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
SOULTRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain		Pouvoir à LEDRU Stéphane - 27/06/24	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ TORCÉ-EN-VALLÉE	CHAILLOUX Nathalie			X
	ROYER Jean-Michel		Pouvoir à MATHÉ Céline - 27/06/24	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à BARRAIS Vincent - 26/06/24	

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention ZNIEFF - ENS

Délibération n°2024-DB-006

Dans le cadre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles, la Commission permanente du Conseil Départemental a décidé de renouveler la convention de partenariat du site des Sittelles à Montfort-le-Gesnois.

À cet effet, le Département nous propose, pour une durée de cinq (5) ans, son accompagnement financier afin de mener les différentes actions d'aménagement, de gestion, de suivi, de valorisation prévues dans le document de gestion pluriannuel établi fin 2022 par le CEN et porté à la connaissance du Département de la Sarthe.

La Convention de partenariat, en annexe, définit les modalités et les engagements de cette collaboration. Celle-ci fera l'objet d'une délibération en Conseil communautaire le 4 juillet 2024.

Dans le contexte de la mise en œuvre des différentes actions, une demande de subvention au titre des Espaces Naturels Sensibles sera adressée au Département.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

Plan de financement prévisionnel					
Origine des financements	Montant plafonné	Montant de subvention à 60 %	Taux de subvention	Montant des dépenses éligibles	Montant subvention réelle sollicité
Travaux de gestion de milieu	4 000,00 €	4 611,72 €	60,00%	7 686,20 €	4 000,00 €
Travaux d'entretien des sentiers	1 000,00 €	1 582,54 €	60,00%	2 637,56 €	1 000,00 €
Réalisation d'inventaire	3 000,00 €	1 320,00 €	60,00%	2 200,00 €	1 320,00 €
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION		12 523,76 €			6 320,00 €
Part restant à la charge du maître d'ouvrage				6 203,76 €	

Le Bureau Communautaire,

Vu l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les compétences déléguées au Bureau Communautaire ;

Considérant que cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de préservation des espaces naturels sensibles.

Après avoir pris connaissance du plan de financement prévisionnel et en avoir délibéré :

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention, d'un montant de 6 320,00 euros, auprès du Conseil Départemental de la Sarthe, au titre de l'enveloppe déléguée à la préservation des espaces naturels sensibles.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 28 juin 2024,

Le Président,

André PIGNÉ

